

## COMMUNE DE MEILHAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoir(s) : 2

Votants : 12

Date de convocation : 08 mars 2024

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRAUD-DESBORDES- FIEYRE-GARNIER-LEGROS

Pouvoirs : DUBROQUA à DESVALOIS / BRUNEAU à ESCOUBEYROU

Secrétaire : Laetitia BARBARIN

-----  
Délibération N° 2024/09  
-----

**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023  
BUDGET COMMUNE**

Vu le compte administratif 2023 du budget « commune » qui fait ressortir un résultat positif de 37 868, 72 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 12                    Contre : 0                    Abstention : 0

**DECIDE** d'affecter la totalité de cette somme pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (compte 1068).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 17 mars 2024

Le Maire,

Jean-Marie MASSY

